

Le : 22 JUIN 2023

Publié 22 JUIN 2023

DEPARTEMENT DE
LA HAUTE-SAVOIE

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT DE
ST-JULIEN-EN-GENEVOIS

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ANNEMASSE
LES VOIRONS - AGGLOMERATION

SIEGE : 11, AVENUE EMILE ZOLA - 74100 ANNEMASSE

OBJET :

DECISION DU PRESIDENT

GYMNASE LE PRALERE -
DÉPÔT D'UNE
DÉCLARATION PRÉALABLE
ET D'UNE DACAM POUR LA
CREATION D'UN LOCAL DE
RANGEMENT

D_2023_0201

Vu la délibération du conseil communautaire du 13 octobre 2021 n°CC-2021-0148 mettant à jour les délégations de pouvoirs du conseil au profit du bureau et du président, et notamment le(s) paragraphe(s) P-33 de son annexe ;

ANNEMASSE-AGGLO est propriétaire et exploitant du gymnase le Pralère, situé impasse du collège le Beulet à Cranves Sales.

A la demande des utilisateurs, il est envisagé de créer un espace de rangement supplémentaire. Le projet retenu implique la suppression d'une issue de secours surnuméraire par rapport à la réglementation ERP, sans conséquence sur la conformité réglementaire (nombre d'issues et d'unités de passage).

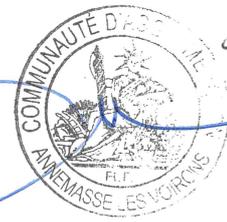
Cette intervention nécessite de déposer une Demande d'Autorisation de Construction, d'Aménager ou de Modifier (DACAM) d'un Etablissement Recevant du Public auprès de la commune de Cranves Sales.

Le Président DÉCIDE :

DE DÉPOSER pour le compte d'Annemasse-Agglomération une demande d'Autorisation de Construction, d'Aménager ou de Modifier (DACAM) pour le bien cité ci-dessus,

DE SIGNER toutes les pièces relevant de cette démarche.

Le Président
Gabriel Douvlet



le 21 JUIN 2023

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président d'Annemasse Agglomération dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la notification de la décision ou de sa date de publication, ou à compter de la réponse d'Annemasse Agglomération, si un recours gracieux a été préalablement déposé.